

MÉMOIRE

Présenté à la commission parlementaire sur la culture

par

La Faculté de théologie et de sciences religieuses de l'Université Laval

Le patrimoine religieux : plus que des édifices

Introduction

Dans l'espace urbain autant que dans l'espace rural, le maintien des églises est devenu un enjeu collectif qui dépasse le simple intérêt des chrétiens pratiquants. L'actualité fait état régulièrement de la situation plus ou moins urgente d'un lieu de culte à sauvegarder ou d'un bien religieux à préserver. Que peuvent dire à ce sujet des universitaires dont le métier est la réflexion théologique sur le patrimoine de la foi et l'analyse des phénomènes religieux ? Notre mémoire veut faire entendre un point de vue complémentaire à plusieurs autres entendus à l'occasion des audiences de cette Commission. Il est centré sur le sens de la présence des édifices religieux dans notre paysage humain, leur lien avec l'identité collective et avec les valeurs les plus profondes qui transcendent le quotidien. Il se propose d'en tirer les conséquences pour notre responsabilité collective, au-delà du cercle des chrétiens pratiquants, sans pour autant le négliger, mais en restant à l'échelle des communautés locales, celles du voisinage, du milieu de référence ou d'appartenance.

Le contexte d'un débat

Personne ne niera que, au Québec, l'Église catholique connaît actuellement une phase éprouvante, comme le disent les uns, un passage à vide dont elle ne saura se relever, comme pensent les autres. Les édifices religieux, symbole de sa présence, sont désormais moins fréquentés, et rien n'indique *a priori* que la tendance ne se maintiendra pas dans un

proche avenir. Dans les circonstances, la conservation du patrimoine représenté par ces édifices ne va pas de soi, si bien, et cela est heureux, qu'un débat s'est ouvert afin de trouver des solutions aux problèmes inédits posés par cette situation. Pour certains, avant même de pouvoir bénéficier réellement de la discussion en cours, la solution semble tout indiquée : le sauvetage de ce trésor patrimonial passe par la nécessaire appropriation des édifices religieux par la population qui en serait, de fait, le propriétaire. Il faut, dit-on, nationaliser ou privatiser ce patrimoine. Il nous semble que voilà une conclusion hâtive qui procède d'un raisonnement discutable. Derrière le débat actuel sur le patrimoine religieux s'en profile un autre qui ne porte pas seulement sur ce que l'on va faire de nos églises ou sur la nécessité de les conserver ou enfin sur les modes de financement de leur entretien. Au-delà de ce débat, donc, un autre discours se développe qui traite de la place de l'Église catholique et, plus largement, du religieux dans notre société.

Le débat actuel repose sur un présupposé qui tient plus de la futurologie que de la science, à savoir que l'Église catholique – et plus largement la religion – serait entrée dans un processus irréversible de déclin et d'extinction. La sécularisation, la modernité ou la surmodernité (autant de concepts abstraits pour cacher notre difficulté à nommer la situation présente avec précision) lui auraient asséné un coup fatal. Toutes les entreprises pastorales actuelles ne seraient que les derniers sursauts d'un agonisant qui se saurait, de toute manière, condamné. Ce présupposé est la prémisse du reste du raisonnement : l'Église catholique moribonde laisserait un héritage sans descendants. Dès lors, il faut accourir à son chevet pour s'assurer que ce legs ne soit pas dispersé, ou pire encore, ne passe pas entre des mains étrangères. Se presse alors près du lit du mourant un héritier naturel : la société québécoise (représentée par son État). Elle aurait payé pour la construction de tous ces lieux de culte qui appartiennent de ce fait, à défaut d'héritier dans la famille catholique, à ces citoyens qui ont contribué à édifier tous ces temples.

La fin du religieux : un diagnostic imprudent

Avant d'examiner la conséquence de ce diagnostic, nous voulons simplement rappeler que ce qui tient lieu d'évidence à plusieurs aujourd'hui a bien peu de solidité au regard de l'histoire du christianisme et, plus généralement, de l'histoire des religions. Ce ne serait pas la première fois que l'on tiendrait pour mort un groupe chrétien. C'était le cas, au lendemain du concile de Trente (1545-1563), alors que l'on ne donnait pas cher de ce petit reste de catholiques repliés dans un espace européen ratatiné face à la Réforme protestante que rien ne semblait devoir arrêter. L'Église catholique n'était pas encore parvenue à se réformer et semblait sans ressort aussi bien dans sa tête et que dans ses membres. Moins d'un siècle plus tard, le renversement était complet. Même chose après les révolutions du XVIIIe siècle et encore au début du XIXe siècle alors que rationalisme et scientisme semblaient triompher. Ce fut pourtant à cette époque que l'Église connut le plus grand réveil et le plus grand essor de toute la période moderne. Combien d'églises européennes, aujourd'hui lieux de culte, avaient alors été converties en grange, en écurie ou en hangar... et l'on croyait que c'était là leur destin définitif!

La futurologie est sans doute la plus inexacte des sciences. Peut-on vraiment se fier à ses oracles qui décrètent la fin du catholicisme ou l'éradication de la religion au Québec? Depuis plus d'un siècle, plusieurs ont annoncé la mort de Dieu pour que ce propos soit encore crédible. «Dieu est mort», allait-on répétant au XIXe et au XXe siècle. Force est de constater que son cadavre bouge encore et pas moins aujourd'hui qu'hier.

L'hypothèse de la désacralisation de nos sociétés occidentales, soumise à d'éminentes études dans les années 1960-1970, est aujourd'hui abandonnée par la plupart des sociologues. On assiste plutôt au retour des religions, ou comme l'évoque si bien le titre révélateur du livre dirigé par Peter Berger, au *Réenchantement du monde* (Paris, Bayard, 2001) après une longue période de désenchantement envers les religions. Plutôt qu'une accélération de la sécularisation, le *Ethics and Public Policy Center* (Washington, D.C.), pronostiquait en 1999 *The Desecularization of the World. Resurgent Religion and World Politics*. Des chercheurs européens qui suivent depuis le début des années 1960

l'évolution des valeurs et de la religion chez les jeunes en Europe constatent pour la première fois une inversion des tendances à l'égard du religieux. Il y a des évidences qui ont fait leur temps. Fonder la politique actuelle sur les biens religieux en postulant que le catholicisme n'a pas d'avenir au Québec relève d'une fâcheuse méprise, du moins d'un diagnostic imprudent.

Une certaine manière d'envisager le patrimoine religieux comporte le risque de considérer le fait religieux comme une matière morte, figée dans un temps immobile, vouée à la contemplation des touristes ou des amateurs d'art et à l'étude archéologique des savants et, au pire, à la convoitise des promoteurs. Certes, l'affluence à certaines églises est plus nombreuse à certaines heures de concert qu'à celles de la messe. Il ne faudrait cependant pas en tirer trop rapidement la conclusion que ce qui nous a été légué, même si l'héritage est parfois ressenti lourdement, est devenu une grande coquille vide. Il importe en conséquence de faire les distinctions élémentaires qui s'imposent.

À qui appartiennent les églises?

Il ne faut certes pas se cacher l'évidence : sur le très court terme, rien n'est assuré concernant les bâtiments religieux. Au surplus, sur un horizon de trente ans, l'Église catholique ne sera peut-être pas en mesure d'occuper tous les édifices qu'elle possède et n'aura sans doute pas les moyens non plus de les entretenir. Pourtant, manifestement, il semble bien qu'il faille les préserver. Pourquoi donc?

Le maintien du lieu de culte est le symbole de la continuité d'un ensemble de valeurs spirituelles et religieuses dans notre espace humain, des valeurs en état de transformation certes, mais qui sont toujours présentes sous une forme ou sous une autre au sein de notre société. Dans plusieurs collectivités où la présence du christianisme est affaiblie, la question de la sauvegarde des biens religieux se pose dramatiquement. Elle est liée à la question plus profonde du maintien d'une présence religieuse vivante, qu'elle soit chrétienne, juive ou autre, dans un espace culturel particulier. Ce maintien d'une présence

religieuse significative ne relève évidemment pas de l'État. Mais les symboles de cette présence, marquants dans notre histoire, ne peuvent être ignorés parce qu'ils sont indispensables à la compréhension de ce que nous sommes. Il y a là posé de manière puissante le fait de notre identité collective. Or, la question de la pérennité des églises est aussi liée à la survie de petites communautés locales, urbaines ou rurales, se réclamant d'une histoire particulière et d'une identité propre. Le patrimoine religieux immobilier des quartiers urbains et au cœur des villages représente pour beaucoup un point de repère spirituel et culturel. Il est évident que nous ne pourrions pas détacher cette question de celle de l'enseignement de l'éthique et de la culture religieuse qui est présentement en chantier dans le système d'éducation et qui cherche à repenser l'enseignement de la religion à l'école.

Dans une certaine mesure, il revient aux responsables ecclésiastiques eux-mêmes, dans le contexte des réaménagements paroissiaux qui ont cours dans plusieurs Églises diocésaines, de veiller à la sauvegarde de ces lieux de culte étroitement liés à l'identité culturelle et religieuse d'un peuple. Mais cela n'est pas suffisant. Une bonne question a été au centre des travaux de cette Commission : à qui appartiennent les églises? On peut lui en ajouter une autre : pour qui et pourquoi doivent-elles être préservées chaque fois que c'est possible?

Une réponse toute juridique dira que les églises appartiennent aux fabriques constituées par la législation civile du Québec. Les conseils de fabrique sont sous la responsabilité de l'évêque qui prend les décisions finales en dernière analyse. Toutefois, la réalité est beaucoup plus complexe. Les lieux de culte concernent l'ensemble de la population d'un village, d'un quartier, d'une ville, sans égard au type d'appartenance religieuse ou de fréquentation de la communauté des fidèles. C'est pourquoi il importe d'écouter la voix de l'ensemble de la population qui a contribué indirectement au maintien de ce lieu de culte. Ces bâtiments et biens artistiques sont porteurs d'une signification au regard de l'histoire personnelle et familiale des générations qui les ont occupés ou utilisés. Cette voix d'une population prend toute sa dimension s'il s'agit de préserver une église qui comporte une valeur artistique ou patrimoniale majeure.

Toutefois, entre écouter la voix de la population et soumettre les biens d'Église à la prise en charge de l'État, il y a une distance que d'aucuns semblent ne pas hésiter à franchir allègrement. Parfois, les bâtiments d'Église sont si intégrés aux communautés locales qu'opter pour une solution étatique trop rigide équivaldrait à retirer à la population la responsabilité qu'elle détient sur les bâtiments et les biens situés dans son environnement immédiat. Parler des lieux et des espaces que sont les églises de nos quartiers en termes de patrimoine est sans aucun doute une manière de redécouvrir des réalités qui ont contribué et qui concourent aujourd'hui à notre identité individuelle et collective.

Lorsqu'il s'agit d'imaginer des solutions pratiques, on glisse facilement de la propriété collective des églises à l'usage collectif de ces biens, conférant sans autre discussion la fonction de « patrimoine de la nation » à ces édifices qui sont d'une autre nature et ont une autre fonction. Ce qui s'appelait « église », « art sacré » s'appellerait désormais « patrimoine de la nation », « lieu de mémoire », etc. Ce changement d'identité sans autre débat ou examen s'adosse à un sophisme : ce qui a été payé par tous est la propriété de tous et ne doit pas être réservé à un petit reste de chrétiens pratiquants.

Si l'on suivait cette logique, les salons rouge ou bleu des édifices parlementaires, payés et entretenus par les deniers de tous les citoyens, pourraient légitimement servir à tous ceux qui voudraient y organiser des rencontres, des réunions ou même, pourquoi pas, des fêtes de famille. Pour reprendre un exemple plus trivial encore, pourquoi ne pas permettre à tous les mécaniciens en herbe de venir faire leur vidange d'huile dans les garages municipaux? Il va de soi que, dans toutes les villes et localités où existe ce type de bâtiment, ces derniers n'en sont pas pour autant ouverts à tous, bien que payés par tous! *Mutatis mutandis* : ne pourrions-nous pas dire la même chose du patrimoine religieux bâti? Il importe en ce domaine d'éviter de s'engager dans des raisonnements simplistes qui risquent de nous faire basculer dans de telles aberrations. Ces arguments, imparables au premier abord, ont le défaut de faire l'impasse sur la fonction véritable de ces lieux. On comprendra dès lors que la question de l'appartenance des églises ne peut pas se régler par une simple déclaration de propriété collective qui laisse ouverte et non résolue

la question de la fonction à donner à ces édifices. Plutôt que de refermer le débat, il faut plutôt l'ouvrir et discuter des fonctions compatibles avec ces édifices religieux, construits d'abord et avant tout pour la célébration du culte chrétien et l'expression de la foi. Ne serait-ce que sur le plan de la cohérence symbolique, ces édifices ne peuvent se prêter à tous les usages imaginables.

Un manque d'études exhaustives

Même si l'on arrivait à s'entendre sur la propriété du patrimoine religieux, encore faudrait-il connaître avec précision la quantité d'édifices religieux soumis à la discussion. Or en cette matière, les chiffres parfois avancés sur le nombre de lieux de cultes vendus ou désaffectés sont confus et dépourvus de fondements solides. Il est urgent de disposer d'un bon inventaire, crédible de surcroît, si l'on veut discuter sérieusement de la question. Autrement, le débat a un tel caractère impressionniste qu'on a peine à accorder quelque crédit aussi bien aux scénarios les plus sombres qu'aux plus roses.

De même, les chiffres avancés sur l'usage et la fréquentation des lieux de culte sont tout aussi approximatifs. On croit souvent que leur usage se limite au nombre de personnes fréquentant la messe dominicale, une donnée qui est considérée par la plupart des sociologues des religions comme trop réductrice. Il importe, par exemple, d'élargir la notion de fréquentation aux usages culturels épisodiques (célébrations de funérailles, de mariage, de baptême, etc.), de prendre aussi en compte les autres usages paroissiaux et surtout les usages communautaires qui semblent être la tache aveugle des débats actuels. On fait parfois l'impasse sur le fait que les chrétiens ne se rassemblent pas seulement pour le culte, mais également pour les activités caritatives et celles se rapportant à l'intelligence de la foi, tout autant constitutives de leur vie ensemble. Dans ces deux types d'activité, comme dans la liturgie, les chrétiens s'associent à tous les hommes et femmes de bonne volonté, hébergeant dans leurs lieux des personnes aux options de foi multiples, voire vacillantes ou improbables. Déclarer sans ambages que les églises ne servent qu'à une petite poignée de chrétiens et seulement quelques heures par semaine, c'est au mieux faire preuve d'ignorance et de méconnaissance du dossier, au pire être de mauvaise foi. Il

ne faut donc pas minimiser le rôle joué par ces bâtiments dans les domaines de l'économie sociale, de la solidarité et de l'entraide, de la vie associative et communautaire des localités et des quartiers de nos villes. En somme, il importe que des études sociologiques puissent être menées afin que le débat soit en mesure de s'appuyer sur des données sérieuses, et non plus sur des approximations ou de simples opinions.

Comme on le voit, les édifices voués au culte sont toujours des lieux significatifs à plusieurs égards, pour la liturgie et la pastorale, l'activité caritative et nombre d'activités dans les domaines de l'économie sociale, du développement culturel et communautaire. Il faut faire en sorte, dans les décisions qui seront prises, que le maintien et l'utilisation de ce patrimoine religieux servent la population, que ce soit à des fins religieuses, communautaires, sociales, économiques et culturelles. Dans certains cas, comme nous l'observons déjà, l'utilisation peut être mixte en joignant plusieurs fonctions compatibles. Dans d'autres cas, l'utilisation peut être repensée avec la population, en respectant au maximum le caractère des lieux. L'appui de l'État reste indispensable en matière de politiques de conservation du patrimoine religieux, et ce, en partenariat avec les populations locales pour qui ce patrimoine est significatif et qui représente une part de leur histoire sociale.

Imaginer plusieurs scénarios

Le débat qui se mène au sein de cette Commission est fort important pour notre société, nos villages et nos villes. Il porte sur le patrimoine religieux, pour lequel nous n'avons pas en main toutes les solutions et il serait d'ailleurs dommage de vouloir régler le problème en n'avançant qu'une seule solution. La démarche de la Commission parlementaire, se déplaçant en régions, est exemplaire à ce chapitre. La question ne se pose sans doute pas partout de la même manière et il faudra localement inventer des solutions correspondant aux différents milieux. Du reste, même en ville, on ne pourra pas se satisfaire d'une solution unique. Donnons donc quelques exemples :

- Certains lieux de culte pourront être remis à la collectivité et devront vraisemblablement être affectés à d'autres fonctions, moyennant une désacralisation qui accompagnera leur changement de statut. Les villes ou l'État pourront les affecter à d'autres fonctions, notamment pour des célébrations civiques ne revêtant pas de caractère religieux, situation qui sera de plus en plus courante à l'avenir.
- D'autres pourront, pour une période de trente ou de cinquante ans, être donnés en location sous mode de baux emphytéotiques, préservant ainsi l'avenir que personne ne peut prévoir.
- D'aucuns seront conservés et leur usage revu moyennant certains aménagements qui favoriseront une mixité de fonctions.
- D'autres enfin seront sauvegardés comme lieux de culte et bénéficieront d'un apport de fonds publics pour leur entretien.

Une approche pragmatique respectant la multiplicité des situations nous préservera des solutions inspirées par des théories trop abstraites ou une pensée unique.

Comme théologiens et spécialistes du fait religieux, nous pensons que les édifices religieux de nos quartiers et de nos villages constituent des signes pour la population. D'autres collectivités, aujourd'hui comme hier, ont traversé des conflits, des révolutions violentes, des épisodes radicaux de séparation de l'Église et de l'État. Elles ont su préserver un patrimoine religieux qui reflète leur histoire et leur confiance en l'avenir. Comme société, posons-nous la question du sens que peuvent encore avoir dans le tissu urbain et la vie concrète de nos concitoyens ces lieux de culte humbles ou plus prestigieux. Comme individu, vérifions bien les effets que produisent en nous nos fréquentes ou rares incursions dans ces magnifiques bâtiments et demandons-nous ce que nous perdrons de notre identité si nous ne les préservions pas.

Merci de nous avoir entendu.